

PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

Placement garanti Marché mondial - En dollars américains

Terme : 3 ans



APERÇU

Le Placement garanti Marché mondial en dollars américains vous offre le potentiel de rendement de grandes sociétés de plusieurs régions du monde, tout en protégeant votre capital. Il offre une diversification sectorielle et géographique.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts¹
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible dans un compte en devise américaine
- Non admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance²
- Aucuns frais de gestion
- Protection contre le risque de fluctuation des devises étrangères
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

Indications de rendement		Dates clés	
	500 \$ et plus		
Rendement annuel composé maximal	8,01 %	Période de vente	19 mai au 20 juillet 2026
Rendement cumulatif maximal	26,00 %	Émission du placement	17 août 2026
Taux de participation	100 %	Échéance du placement	17 août 2029

Renseignements supplémentaires : Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur ou à la détentrice à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

¹Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter lautorite.qc.ca.

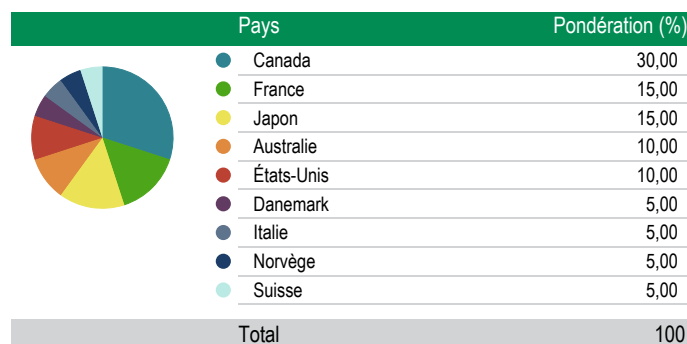
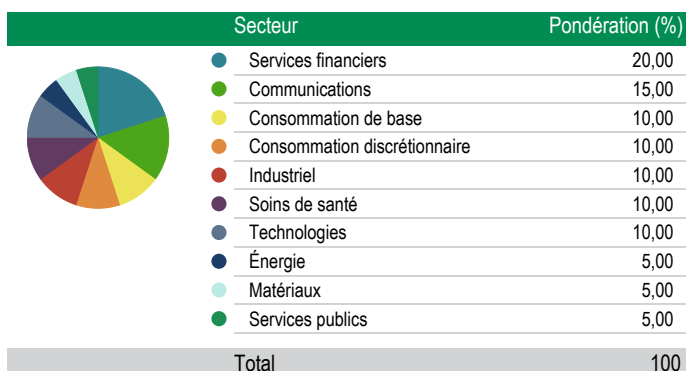
²Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés situées dans des pays développés et issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

Société	Secteur	Pays
AP Moller - Maersk A/S	Industriel	Danemark
APA Group	Services publics	Australie
Astellas Pharma Inc.	Soins de santé	Japon
Banque de Nouvelle-Écosse	Services financiers	Canada
BCE Inc.	Communications	Canada
Cie Générale des Établissements Michelin	Conso. discrétionnaire	France
Coles Group Limited	Conso. de base	Australie
Danone SA	Conso. de base	France
DNB Bank ASA	Services financiers	Norvège
Enbridge Inc.	Énergie	Canada

Société	Secteur	Pays
Holcim AG	Matériaux	Suisse
International Business Machines Corp.	Technologies	États-Unis
Intesa Sanpaolo SpA	Services financiers	Italie
Kawasaki Kisen Kaisha Ltd.	Industriel	Japon
Magna International Inc.	Conso. discrétionnaire	Canada
Sanofi	Soins de santé	France
Shopify Inc.	Technologies	Canada
Sumitomo Mitsui Trust Group Inc.	Services financiers	Japon
Telus Corporation	Communications	Canada
Verizon Communications Inc.	Communications	États-Unis



CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- désirez investir dans votre compte en devise américaine
- avez un horizon de placement de 3 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.

COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 1,25 % par année. Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 26,00 %. Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Le rendement du placement n'est pas touché par les fluctuations des taux de change, même si les cours sont publiés en devises étrangères.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.

COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés. Pour ce faire, ouvrez une session dans AccèsD, puis allez dans la section Épargne et placements, ou consultez le desjardins.com/suivirendement. L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD (si le placement est admissible au renouvellement en ligne) ou à votre conseiller ou conseillère, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit dont la nature et le terme sont similaires.

EST-IL POSSIBLE DE RACHETER OU CONVERTIR MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

Certaines exceptions peuvent s'appliquer – veuillez consulter la Convention de placement pour obtenir plus d'information à cet égard.

QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller ou conseillère d'annuler votre placement.

RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez desjardins.com/pglm ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller ou conseillère de Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

PRIX ET DISTINCTIONS



L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur desjardins.com/pglm.

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.

Desjardins et Desjardins gestion de patrimoine sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence.

Dans tous ces cas, qu'il s'agisse des intérêts de préémission, des intérêts calculés au taux minimal garanti ou des montants versés à l'échéance, ces sommes en dollars américains doivent généralement, conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), être converties en dollars canadiens au taux de change à midi publié par la Banque du Canada à la date pertinente ou à un autre taux de change jugé acceptable par l'Agence du revenu du Canada. S'il y a lieu, des feuillets fiscaux sont émis par la caisse. Ces informations sont de nature générale et ne constituent ni un avis juridique ni un avis fiscal. Veuillez consulter votre conseiller en fiscalité pour plus de détails. L'intérêt versé à des non-résidents du Canada pourrait être assujéti aux retenues d'impôt canadien applicables aux non-résidents.